

Gérard CHATIN 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📱 06 27 45 37 12

✉ gerard.chatin@sfr.fr

le 10 Décembre 2016

Monsieur Didier MARTIN

Préfet de l'Oise

1 Place de la Préfecture

60 000 Beauvais

Monsieur le Préfet,

Une nouvelle fois, et encore avec regrets, je me permets d'attirer votre attention sur la tenue des réunions du Conseil municipal de notre Commune, dont je suis membre minoritaire, à Sainte-Geneviève.

Lors de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2016, j'ai été l'objet, une nouvelle fois d'un harcèlement indigne d'une instance publique et républicaine. Le groupe d'opposition dont je suis issu gère un site internet, d'une part, et publie périodiquement un bulletin, d'autre part. Les écrits de ses deux supports, s'ils expriment une critique de la politique de la majorité, restent respectueux dans leurs propos. Courant Novembre, nous avons diffusé un bulletin, dont un exemplaire est joint, essentiellement fondé sur des aspects de pratiques de gestion financière dont les éléments étaient tirés du site du Ministère des Finances. Ce document semble avoir touché dans la population.

A l'issue des questions diverses de ce conseil, j'ai donc été l'objet d'interpellation de toutes sortes sur le contenu de ce site, de ce bulletin, Cinquième d'une liste qui compte trois sièges j'ai été accusé par un élu majoritaire, Eric MAURIERAS, d'avoir fait pression sur la 4^{ème} de liste après la démission de notre tête de liste en mai 2007 afin de pouvoir siéger. J'ai été interrogé par la 2^{ème} adjointe, Dominique LABARRE, qui m'a demandé pourquoi je ne quittais pas le village puisque j'étais tant insatisfait. Je passe sur d'autres propos tous aussi déplacés de Pierre HAUTOT, Conseiller municipal, et de Daniel VEREECKE, 1^{er} Adjoint au Maire. Il est difficile de traduire le climat délétère, cela a duré pendant une bonne dizaine de minutes si ce n'est plus alors que des sujets sur lesquels nous avons à délibérer ne font l'objet d'aucune

information préalable, ni débat réel (exemple durant cette séance : un prêt de 300 000€, sans réelle explication), qui s'est installé lors de cette fin de réunion alors que Madame le Maire n'avait pas levé la séance.

Je tiens, par ailleurs, à signaler que les procès-verbaux officiels, comme ceux qui sont affichés d'ailleurs, ne rendent pas fidèlement et sincèrement compte des débats de notre assemblée. Les propos des élus, minoritaires ou non, en sont éliminés quasi systématiquement. Si tout ne peut pas être rapporté, l'essentiel et surtout les plus importantes des interventions doivent être retenus. De plus et en exemple, en septembre dernier, des riverains de la Rue du Bec au vent avaient adressé une lettre et une pétition, celle-ci n'a pas été présentée, comme c'est la règle, par Madame le Maire au Conseil municipal. Alerté par les habitants, je l'ai évoquée lors des questions diverses de la séance du 4 octobre, ce qui ne m'a valu que des invectives de la part de la 1^{ère} magistrate de la Commune et de son adjoint aux travaux.

C'est au regard de ces comportements anormaux (non-respect des interventions notamment) que je ne valide pas les procès-verbaux des réunions de conseil depuis quelques réunions.

Par ailleurs, il me semble utile de signaler quelques autres anomalies. Tout d'abord, lors du décompte des pouvoirs, Madame le Maire rappelle à chaque séance du Conseil l'importance de ce décompte pour le quorum, malgré qu'il lui ait été signalé que ceux-ci n'entraient pas dans ce quorum mais seulement dans celui des votes comme en dispose l'article L.2121-17 du CGCT. Ensuite, lors du Conseil du 14 Septembre dernier, Madame le Maire a cru bon, on ne sait pour quelle raison, d'introduire celui-ci en signalant qu'il était interdit de procéder à des enregistrements des séances contrairement à toute la réglementation ou aux décisions de justice sur le sujet. Par ailleurs, le droit de réunions est pratiquement bafoué pour les opposants ou partis politiques non proches du Maire dans la commune, sauf en période électorale où il reste toutefois fortement limité, surtout pour une commune de près de 3 000 habitants.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.